

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction interrégionale de la mer
Méditerranée

Marseille, le 28 avril 2015

Nos réf. :
Affaire suivie par : M. Eyrard
mathieu.eyrard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 91 39 69 09



Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que la direction des affaires maritimes lance un appel d'offre en vue de réaliser une étude visant à collecter des données sur la présence ou l'absence d'amiante à bord des navires de pêche de moins de 24 mètres.

Cette démarche a pour objectif de déterminer le niveau d'exposition aux fibres d'amiante sur ce segment de la flotte française afin d'adapter la réglementation en la matière. En effet à ce jour, dans le secteur de la pêche, seuls les navires de plus de 12 mètres sont concernés par l'obligation de faire procéder à la recherche de flocages, calorifugeages ou faux plafonds contenant de l'amiante (décret n°98-332 du 29 avril 1998). Un des objectifs poursuivis par cette enquête sera notamment de comparer l'exposition à l'amiante à bord des navires de moins de 12 mètres avec celle des navires compris entre 12 et 24 mètres afin de savoir si ces deux groupes constituent un ensemble homogène.

Cette étude sera conduite par l'organisme indépendant retenu dans le cadre de cet appel d'offre, en s'appuyant sur un échantillon de 100 navires choisis sur les quatre façades maritimes françaises répartis en deux groupes, l'un comprenant cinquante navires de moins de 12 mètres et l'autre cinquante navires de 12 à 24 mètres.

Dans cette perspective, je sollicite le CRPMEM PACA pour contribuer à identifier 5 navires de pêche dans chacun de ces groupes afin d'enrichir cet échantillon national.

Je tiens à vous informer que la participation à cette enquête est gratuite pour l'armateur et n'aura aucune incidence quels que soient les résultats de celle-ci.

Monsieur Christian MOLINERO
Président du CRPMEM PACA
3, rue Gustave RICARD
13006 Marseille